



Conseil économique et social

Distr. générale
14 août 2019
Français
Original : anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Soixante-dix-septième session

Genève, 4-7 novembre 2019

Point 5 j) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relevant de la Commission européenne des forêts
de la FAO : Préparatifs de la trente-deuxième session
de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe,
de la vingt-cinquième session du Comité des forêts
et du XV^e Congrès forestier mondial
(gouvernance de la FAO)**

Quarantième session

Genève, 4-7 novembre 2019

Préparatifs de la trente-deuxième session de la Conférence régionale pour l'Europe, de la vingt-cinquième session du Comité des forêts et du XV^e Congrès forestier mondial

Note du Secrétariat

Résumé

Ce document doit faciliter les recommandations des membres pour la trente-deuxième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe (CRE) et la vingt-cinquième session du Comité des forêts de la FAO (COFO) en 2020, et pour le programme forestier de la FAO. Il donne également des informations et fait le point sur les préparatifs du XV^e Congrès forestier mondial.



I. Préparatifs de la vingt-cinquième session du Comité des forêts

A. Contribution à l'ordre du jour

1. L'amélioration de l'efficacité a été l'un des principaux objectifs des récentes réformes de la gouvernance à la FAO. Cela a conduit au renforcement de la collaboration intersectorielle, notamment par le biais du Cadre stratégique révisé et de l'interaction entre la région et le monde, tant sur le plan de la gouvernance que sur celui de la mise en œuvre. Disposant d'un réseau complet de commissions techniques régionales et d'un comité technique mondial, la foresterie pourrait s'adapter rapidement à la nouvelle gouvernance en renforçant le rôle des commissions régionales dans l'élaboration du programme mondial et en améliorant la coordination entre le Comité des forêts (COFO) et les commissions.

2. Cette coordination est un élément majeur du programme de travail pluriannuel du COFO qui permet d'aligner les ordres du jour, d'identifier les points communs et d'élaborer des calendriers de réunions qui permettent de contribuer en temps opportun aux conférences régionales et au COFO, s'agissant de l'énonciation des stratégies et des priorités, de la planification budgétaire et de l'apport de conseils sur les politiques et réglementations mondiales.

3. De plus, pour faciliter la contribution des commissions aux débats qui se déroulent à l'échelle du monde, leur ordre du jour est régulièrement élargi à l'examen de faits nouveaux pertinents de portée mondiale, tels que ceux relevant des Conventions de Rio, du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et du Partenariat de collaboration sur les forêts. En outre, les récentes sessions du COFO ont comporté des dialogues avec les présidents des commissions, qui ont offert l'occasion d'examiner les principaux problèmes et défis régionaux ainsi que leurs implications potentielles au plan mondial.

4. Par conséquent, l'ordre du jour du COFO repose fortement sur les recommandations de la Commission, qui sont l'un des trois principaux éléments qui le déterminent, avec les décisions connexes du COFO et la coordination avec les autres organes directeurs, dont les comités techniques. Dans ce contexte, la Commission voudra peut-être rappeler que le COFO a demandé à la FAO d'élaborer une stratégie comprenant un plan visant à intégrer la biodiversité dans le secteur forestier, à soumettre au COFO pour examen¹, et noter que le Comité de l'agriculture a formulé une recommandation similaire. Le document FO:EFC/2019/19 fournit de plus amples détails à ce sujet.

B. Contribution aux conférences régionales de la FAO

5. Dans la structure de gouvernance remaniée de la FAO, les conférences régionales jouent un rôle extrêmement important dans la détermination des priorités opérationnelles de l'Organisation. Deux des principaux mécanismes d'exécution de la FAO, les initiatives régionales et les cadres de programmation par pays, sont très fortement influencés par les débats et les décisions des conférences régionales.

6. C'est pourquoi il est extrêmement important que les questions forestières soient également débattues au niveau régional. D'autant plus depuis l'adoption du Programme 2030 et des objectifs de développement durable qui y sont énoncés, car leur réalisation exige plus que jamais une collaboration et une coordination intersectorielles. Selon l'État des forêts du monde 2018, « il est temps de reconnaître que la sécurité alimentaire, l'agriculture et la foresterie ne peuvent plus être traitées isolément »², et les conférences régionales peuvent jouer un rôle clef pour éliminer les approches sectorielles et l'isolement.

¹ COFO/2018/REP, par. 14 d) iv).

² Situation des forêts du monde 2018, page xvi, <http://www.fao.org/3/I9535EN/i9535en.pdf>.

7. Comme cela a pu être constaté, il existe encore des différences importantes entre les régions. Certaines conférences ne sont informées que par le biais des rapports de leurs commissions techniques régionales, d'autres ont régulièrement à leur ordre du jour d'importantes questions sur les forêts et, malheureusement, il existe des conférences régionales qui n'ont pas eu de débats sur les forêts depuis plusieurs sessions.

8. La vingt-quatrième session du Comité des forêts a donné des orientations très claires à cet égard en demandant que soient étudiées les possibilités de relier les travaux des commissions régionales à ceux d'autres domaines d'action et groupes de travail afin d'accroître leur pertinence et leur efficacité, de créer des synergies et de renforcer l'attention accordée aux questions forestières lors des conférences régionales de la FAO³.

9. Les commissions souhaiteront peut-être envisager de multiples approches pour y parvenir. L'identification de thèmes liés aux forêts qui ont une importante dimension intersectorielle est essentielle pour encourager la participation d'autres secteurs aux discussions qui s'y rapportent. Avec l'appui du secrétariat, les responsables pourraient être en mesure de jouer un rôle en amont, en travaillant avec le secrétariat des conférences régionales et en apportant leur contribution à l'ordre du jour.

10. Dans les régions où il existe plusieurs commissions techniques, la collaboration devrait être renforcée et des efforts devraient être faits pour identifier les synergies et les points communs éventuels à recommander à la Conférence régionale pour examen.

11. Les comités exécutifs et les secrétariats devraient continuer d'accorder une attention particulière au calendrier des sessions, afin de disposer de suffisamment de temps pour transmettre aux conférences les résultats des travaux des commissions régionales.

C. Contribution au programme de travail de la FAO dans le domaine de la foresterie

12. En tant que principal instrument de liaison entre les niveaux national et mondial, les commissions régionales jouent un rôle important dans la définition des priorités opérationnelles et l'élaboration des programmes de travail biennaux en matière de foresterie grâce à leur contribution au COFO.

13. Pour un programme de travail réaliste, qui reste dans les limites du budget de l'Organisation, il est extrêmement important que la Commission identifie clairement les priorités, en indiquant également celles qui doivent changer. Si l'identification des priorités nouvelles s'est révélée très efficace et bien coordonnée, des améliorations restent possibles en ce qui concerne l'identification des domaines à mettre en retrait, en particulier lorsqu'il apparaît que les actions qui ont été menées ont permis d'atteindre les objectifs escomptés et qu'il conviendrait donc d'y mettre fin ou de leur donner un rang moins prioritaire.

14. Pour faciliter la réflexion de la Commission à cet égard, il serait souhaitable que le secrétariat rende compte des progrès accomplis en les rapprochant du mandat, et en indiquant les domaines dans lesquels il conviendrait éventuellement de continuer à agir.

D. Forme de la contribution

15. La Commission souhaitera peut-être formuler ses recommandations en utilisant les modèles suivants :

- Recommandations des commissions régionales au COFO (annexe I)

16. La Commission souhaitera peut-être identifier le thème concerné, la mesure attendue du COFO et, dans la mesure du possible, l'action de suivi recommandée par le COFO et/ou la FAO. Par souci de cohérence, il est fortement recommandé de faire référence aux recommandations d'autres commissions :

- Recommandations des commissions régionales à la Conférence régionale (annexe II)

³ COFO/2018/REP, par. 26 b).

17. La Commission souhaitera peut-être identifier les questions prioritaires à soumettre à l'examen de la Conférence régionale en s'appuyant sur le débat au titre de la section B « Contribution aux conférences régionales » ci-dessus :

- Recommandations des commissions régionales concernant le programme de travail de la FAO dans le domaine de la foresterie en rapport avec l'ordre du jour de la session en cours (annexe III)

18. Le secrétariat, sous la conduite du Comité exécutif, devrait faire régulièrement traduire en actions concrètes le résultat des débats auxquels ont donné lieu les différents points de l'ordre du jour, et les présenter à la Commission pour examen. Chaque fois que possible, référence devrait être faite aux objectifs stratégiques de la FAO et aux objectifs de développement durable et, dans l'optique de renforcer les liens, aux objectifs forestiers mondiaux du Plan stratégique de l'ONU pour les forêts. Le secrétariat devrait faciliter l'introduction de ces références en cours de session ou dans la période qui suit.

19. Pour que la Commission puisse mieux prendre appui sur les synergies, l'ensemble des recommandations soumises par les autres commissions seront mises à disposition avant la session en tant que documents divers.

II. Préparatifs du XV^e Congrès forestier mondial

A. Introduction

20. Il est prévu que le XV^e Congrès forestier mondial se tienne à Séoul (République de Corée) du 24 au 28 mai 2021.

21. Le Congrès est une occasion unique pour les gens de tous les pays, régions et secteurs – public, privé, ONG, universitaires et chercheurs – d'échanger des idées et des données d'expérience sur les questions politiques et techniques clefs qui touchent les forêts et les personnes qui en dépendent. Les organisateurs du Congrès tireraient avantage de l'apport d'un large éventail de parties prenantes en ce qui concerne les thèmes prioritaires à aborder. Les Commissions forestières régionales de la FAO sont invitées à participer à ce processus pour faire en sorte que le Congrès réponde aux préoccupations prioritaires de chaque région du monde.

22. Le Congrès forestier mondial a lieu environ une fois tous les six ans. Le premier Congrès a eu lieu en Italie en 1926. La FAO aide les pays hôtes à organiser le Congrès depuis 1954. La responsabilité de l'organisation et du financement de chaque congrès incombe au gouvernement hôte, la FAO jouant un rôle consultatif et fournissant un appui administratif et technique, en plus de préparer le programme technique du Congrès et de convoquer un Comité consultatif externe.

23. Le Congrès est un forum d'échange de vues et d'expériences sur tous les aspects des forêts et de la foresterie, qui peut conduire à la formulation de recommandations générales applicables aux niveaux national, régional et mondial. Le Congrès offre également au secteur l'occasion de dresser périodiquement un tableau d'ensemble de l'état des forêts et de la foresterie, ce qui permet de discerner les tendances et d'adapter les politiques en la matière, de sensibiliser les décideurs et d'influencer l'opinion publique. Compte tenu du nombre élevé de participants (plusieurs milliers à chaque conférence), il s'agit d'un forum précieux pour le renforcement du rôle des forêts et de la foresterie en général, mais aussi dans le contexte des questions environnementales, économiques et sociales qui revêtent une importance critique, et en considération de l'évolution du programme mondial de développement durable.

24. Le Congrès n'est pas une réunion intergouvernementale ; il n'a ni mandants ni délégations nationales. La mise en œuvre des recommandations est l'affaire de ceux à qui elles s'adressent – les parties prenantes que sont notamment les gouvernements, les organisations internationales, les organismes scientifiques, les propriétaires forestiers, etc. – en fonction des conditions qui leur sont propres. Les résultats concrets du Congrès (généralement une résolution ou une déclaration) peuvent être portés à l'attention

du Comité des forêts et du Conseil ou de la Conférence de la FAO. Les résultats du XIV^e Congrès forestier mondial⁴ ont ainsi été portés à l'attention du Conseil de la FAO qui, à sa 153^e session tenue à Rome du 30 novembre au 4 décembre 2015, s'est félicité des documents finals et a salué plus particulièrement la Vision 2050 pour les forêts et la foresterie, qui marque une étape importante dans la réalisation du Programme 2030 pour le développement durable, et laisse espérer un avenir durable à l'horizon 2050 et au-delà.

25. La valeur et l'utilité de chaque congrès résident également dans l'opportunité offerte aux forestiers, parties prenantes et décideurs du monde entier d'analyser et d'exposer leurs convictions et expériences techniques, de discuter et d'échanger idées et réflexions, et d'élargir leurs perspectives en partageant problèmes et remèdes, propres ou communs. Le XV^e Congrès réaffirmera que la foresterie est devenue un sujet ayant des liens et des implications au niveau international, ainsi que des dimensions et des implications multisectorielles, et que les forêts et la foresterie jouent un rôle important dans les efforts nationaux et internationaux tendant vers le développement durable.

26. Les échanges de connaissances au sein du secteur forestier et entre le secteur forestier et d'autres secteurs profitent à tous les pays. La diffusion des avancées scientifiques et techniques ainsi que les contacts humains que favorisent les rencontres dans le cadre des congrès contribuent à une meilleure compréhension globale des forêts et de la foresterie.

B. Organisation et structure du Congrès

27. Le Service coréen des forêts, qui est l'organisation gouvernementale chef de file, nommera le Secrétaire général et les personnels d'appui chargés de l'organisation et du fonctionnement du XV^e Congrès forestier mondial. Le Directeur général de la FAO nommera le Secrétaire général adjoint et les personnels d'appui pour la partie des préparatifs du Congrès dévolue à la FAO.

28. Le Congrès forestier mondial est une réunion de haut niveau qui se tient en présence du chef de l'État du pays hôte et du Directeur général de la FAO, qui y prennent tous deux la parole. Les conférenciers invités sont des chefs de file reconnus, des experts chevronnés et des porte-parole dans leurs domaines respectifs. Les sujets abordés au cours du Congrès couvrent un large éventail d'intérêts allant des préoccupations sur le terrain aux politiques nationales, régionales et mondiales. Deux manifestations de haut niveau ont eu lieu dans le cadre du XIV^e Congrès forestier mondial : le dialogue de haut niveau sur le programme forestier mondial, qui a réuni 14 ministres et plusieurs autres hauts fonctionnaires, et le dialogue de haut niveau du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), qui s'est déroulé en présence de plusieurs chefs des organisations membres du PCF et a été consacré aux perspectives d'avenir des forêts dans le contexte du programme de développement durable pour l'après-2015.

29. Le financement d'un congrès forestier mondial réussi exige la collaboration et l'engagement du pays hôte, de la FAO et de tous les pays et organisations participants. Un fonds d'affectation spéciale a été créé pour favoriser une large participation géographique, notamment par la prise en charge des frais de voyage des participants des pays en développement, des étudiants et d'autres groupes.

C. Questions à examiner

30. La Commission souhaitera peut-être :

a) Élaborer ses recommandations pour la Conférence régionale pour l'Europe, le COFO et les priorités du programme et demander au secrétariat de les communiquer aux autres commissions ainsi qu'aux secrétariats de la Conférence régionale et du COFO ;

⁴ <http://www.fao.org/about/meetings/world-forestry-congress/outcome/en/>.

b) Inviter le Président de la Conférence régionale pour l'Europe à accorder la place qui convient aux recommandations de la Commission dans l'ordre du jour de la Conférence.

31. La Commission souhaitera peut-être :

a) Inviter les pays à soutenir le XV^e Congrès forestier mondial et à encourager la plus large participation possible de tous les secteurs de la région ;

b) Sur la base des questions prioritaires dans la région, proposer des thèmes et des sujets qui pourraient servir de base aux sessions techniques du Congrès ;

c) Encourager les membres, le cas échéant, à soutenir financièrement le Congrès, en particulier la participation des pays en développement.

Annexe I

Recommandations des commissions forestières régionales au COFO (questions dont l'inscription à l'ordre du jour est envisagée)

*Questions prioritaires soumises à l'attention
du COFO*

*Résultats attendus
(information/discussion/décision)*

*Activités de suivi possibles pour le COFO
et la FAO*

*Référence aux recommandations d'autres
commissions forestières régionales*

Annexe II

Recommandations des commissions forestières régionales à la Conférence régionale

*Questions prioritaires soumises à l'examen
de la Conférence régionale*

Résultats attendus (information/discussion/décision)

Activités de suivi possibles pour la FAO

Le Comité exécutif souhaitera peut-être rédiger une recommandation en tenant compte des résultats des travaux intersessions et de la collaboration avec le Bureau de la Conférence régionale. Cette recommandation pourrait être modifiée sur la base des débats ayant eu lieu durant la session.

Annexe III

Recommandations des commissions forestières régionales concernant le programme de travail de la FAO dans le domaine de la foresterie en rapport avec l'ordre du jour de la session en cours

<i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i>	<i>Degré de priorité (priorité élevée/moyenne/basse, mise en retrait)</i>	<i>Type (nouveau, existant)</i>	<i>Niveau auquel les mesures doivent être prises (infrarégional/régional/mondial) Objectif stratégique</i>	<i>Objectifs forestiers mondiaux du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts</i>
--	---	---------------------------------	--	---

Ce tableau sera prérempli durant la session par le secrétariat. Il doit être la synthèse des mesures recommandées par la Commission à l'issue du débat sur les différents points de l'ordre du jour.